
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 janvier 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 26 janvier 2026 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, M. Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. François Limoges, M. Christopher McCray, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela, Mme Maeva Vilain, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Peter McQueen, M. Denis Pelletier et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Par la suite, Mme Rossi souligne les efforts et la participation de la jeunesse montréalaise à des expériences qui mettent, entre autres, leur compétence et leur leadership à profit dans le monde politique. À cet effet, elle mentionne la 15^e édition des Jeux de la science politique, qui s'est tenue du 8 au 11 janvier à l'Université Laval et qui a permis à plus de 350 jeunes provenant de 10 universités québécoises de compétitionner afin de renforcer leurs aptitudes dans divers secteurs de la politique. Mme Rossi félicite l'équipe de l'Université de Montréal, qui est arrivée en tête de la compétition, ex-aequo avec l'Université Laval.

Puis, la présidente du conseil rappelle que l'hôtel de ville de Montréal a été le théâtre, la semaine passée, de la 38^e édition du Jeune conseil de Montréal et que pendant deux jours, plus de 60 jeunes ont pris place dans la salle du conseil, lors d'une simulation d'un conseil municipal pour les jeunes de 18 à 30 ans où de nombreux sujets d'intérêt public ont été abordés. Mme Rossi remercie les personnes ayant participé au bon déroulement de la 38^e édition du Jeune conseil de Montréal. Ensuite, elle invite les membres du conseil à observer un moment de réflexion.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de janvier, dont :

- 1^{er} janvier : Nouvel An
- 15 janvier : Journée nationale du vivre-ensemble
- 20 janvier : Journée de Martin Luther King Jr.
- 21 janvier : Jour du drapeau québécois
- 24 janvier : Journée internationale de l'éducation
- 27 janvier : Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
- 23 au 31 janvier : Semaine de sensibilisation musulmane
- 29 janvier : Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de janvier et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Ericka Alneus, Arij El Korbi, Andréanne Moreau, Élise Tanguay, Maeva Vilain, Maude Thérroux-Séguin et Milany Thiagarajah.

En terminant, Mme Rossi remercie les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 08, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<p><u>Question de :</u> Ericka Alneus</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Combien de places sont disponibles sur le terrain pour accueillir des personnes en situation d'itinérance notamment en période de grand froid et comment l'Administration communique-t-elle cette information de manière claire et à jour? / Est-ce que l'Administration va maintenir cette information à jour (par exemple sur Internet)?</p>
<p><u>Question de :</u> Marie Plourde</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Est-ce que les logements hors marché seront accessibles à la population montréalaise dans le besoin de logements abordables? / Reformule sa question en insistant sur les besoins de logement social et en demandant de préciser les objectifs de l'Administration en cette matière</p>
<p><u>Question de :</u> Sarah V. Doyon</p> <p><u>Réponse de :</u> Aref Salem</p>	<p>Comment l'Administration évalue la situation du maintien d'actifs à la Société de transport de Montréal (STM) et quelles sont les mesures prévues pour éviter que le déficit d'entretien s'aggrave? / Souhaite connaître plus précisément les projets à venir, ceux discutés avec les paliers supérieurs de gouvernement</p>
<p><u>Question de :</u> Catherine Houbart</p> <p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	<p>Comment l'Administration justifie-t-elle le choix du sel de déglacage et sur quelles données s'appuie-t-elle pour privilégier ce choix considérant tous les impacts du sel? / Reformule sa question</p>
<p><u>Question de :</u> Élise Tanguay</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Caroline Braun</p>	<p>Est-ce que l'Administration compte offrir des terrains et/ou des incitatifs financiers aux promoteurs immobiliers à but lucratif qui se lanceraient dans la construction de logements abordables et sociaux? / Est-ce qu'un de ces terrains pourrait être cédé à un tiers, sans consultation de l'arrondissement concerné et de l'OBNL qui l'aurait réservé et qui aurait commencé à travailler sur un projet d'habitation?</p>

Question de : Est-ce qu'il y a eu trop de déclenchements de chargement de la neige jusqu'à maintenant? / Questionne la prise de décision et le nombre élevé de chargement de la neige depuis le début de l'hiver en fonction des critères de décision à cet effet
Céline-Audrey Beauregard

Réponse de :
Luis Miranda

Question de : Trottoirs rétrécis rue Atateken : comment l'Administration peut-elle justifier ces travaux au profit de places de stationnement et est-ce que ces travaux respectent les normes d'accessibilité universelle?
Nathalie Goulet

Réponse de :
Claude Pinard

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de : Trottoirs rétrécis rue Atateken : pourquoi l'Administration a fait ce choix plutôt que d'appliquer les normes en accessibilité universelle?
Nathalie Goulet

Réponse de :
Claude Pinard

Question de : Est-ce que l'Administration va sauver l'organisme Concertation Montréal? / Reformule sa question en insistant sur l'importance de cet organisme qui œuvre depuis 31 ans
Olivier Demers-Dubé

Réponse de :
Chantal Gagnon

Question de : Commentaires sur les choix de l'Administration en matière de déglacage des rues et trottoirs et de la réduction d'asphalte dédiée à la réparation du réseau artériel / Questionne l'Administration sur ses actions concernant les nids-de-poule
Sylvain Ouellet

Réponse de :
Luis Miranda
Claude Pinard

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 51.

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 51, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0017

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.01, 15.03 et 15.04 vers 14 h et les points 15.02, 15.05 et 15.06 vers 17 h.

CM26 0018

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025, à 13 h

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM26 0019

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, à 13 h

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025
- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 13 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

07 – Dépôt

À 13 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025
- 07.02 Dépôt du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2025, à la résolution CM25 0780

CM26 0020

Dépôt du rapport de la mairesse à la suite de l'autorisation, le 22 décembre 2025, d'accorder un contrat et d'engager les dépenses liées à l'opération de deux haltes-chaleur par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle dépose le rapport de la mairesse à la suite de l'autorisation, le 22 décembre 2025, d'accorder un contrat et d'engager les dépenses liées à l'opération de deux haltes-chaleur par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

07.03 1256116004

CM26 0021

Dépôt du rapport de la consultation publique portant sur le projet de Règlement visant à encadrer la requalification de l'entrepôt Van Horne

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de règlement visant à encadrer la requalification de l'entrepôt Van Horne, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1257010009

07.05 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 12 janvier 2026, à 19 h

11 - Dépôt de pétitions

À 13 h 58, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

À 13 h 58, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM26 0022

Déclaration demandant des mesures transitoires et voies d'accès à la résidence permanente à la suite de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise

Attendu que la Ville de Montréal est une métropole inclusive dont la vitalité économique, sociale et culturelle repose en grande partie sur l'apport des personnes immigrantes;

Attendu que des milliers de résidentes et résidents temporaires étudient, travaillent et s'enracinent à Montréal, contribuant activement à la prospérité de la métropole et à la vitalité de ses quartiers;

Attendu que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a été aboli le 19 novembre 2025, limitant ainsi la possibilité d'accéder à la résidence permanente pour des milliers de personnes résidentes non permanentes établies à Montréal;

Attendu qu'en offrant la possibilité aux travailleuses et travailleurs temporaires d'accéder rapidement à la résidence permanente, le PEQ permettait au marché du travail québécois de bénéficier de personnes diplômées, formées localement, déjà logées, et contribuant activement à la vie sociale et économique de la province;

Attendu que le Programme s'adressait à des personnes francisées, dont la maîtrise du français avait été attestée par des tests ou diplômes reconnus par le gouvernement;

Attendu que l'abolition de ce programme fondamental, sans mesure transitoire, a déjà des répercussions dramatiques pour les personnes et les familles touchées (instabilité financière et résidentielle, séparations familiales, exodes vers d'autres villes ou régions, etc.), et que ces répercussions se font sentir particulièrement sur Montréal et sa population;

Attendu que la suppression du PEQ nuit à l'attractivité de la Ville de Montréal, à la rétention des talents, au rayonnement des institutions d'enseignements supérieurs ainsi qu'à notre capacité d'attirer et retenir la communauté étudiante internationale;

Attendu que le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) constitue désormais la seule voie d'accès à la résidence permanente en matière d'immigration économique, et que ce dernier privilégie les candidatures établies hors Montréal;

Attendu que le manque de prévisibilité et les barrières quant à l'accès à la résidence permanente qui découlent des changements récents apportés aux programmes et aux réglementations en matière d'immigration, contribuent à fragiliser les parcours d'immigration et accentuent la précarité des personnes immigrantes, en particulier celles à statut temporaire ou en situation d'attente;

Attendu que le PSTQ pourrait entraîner une perte d'attractivité et de compétitivité pour la métropole, tant pour ses entreprises que ses établissements d'enseignement supérieur;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada
Mme Ericka Alneus

appuyé par Mme Vana Nazarian
Mme Émilie Brière
M. Claude Pinard
Mme Christine Black
M. Aref Salem
M. Alexandre Devaux-Guizani
M. Julien Hénault-Ratelle
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger
M. Alan DeSousa
Mme Caroline Braun
M. Benoit Langevin
Mme Chantal Gagnon
Mme Andréanne Moreau
M. Alexandre Teodoresc
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Youssef Hariri
M. Josué Corvil
Mme Effie Giannou
M. Leslie Roberts
Mme Maude Théroux-Séguin
Mme Arij El Korbi
M. Victor Esposito
Mme Sophie Mohsen
M. Luis Miranda
Mme Diana Varela
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Julie-Pascale Provost
M. Dominic Perri
M. Sonny Moroz
M. Giovanni Rapanà
Mme Milany Thiagarajah
M. Dominic Roussel
Mme Marie Plourde
M. Christopher McCray
M. Sylvain Ouellet
Mme Véronique Fournier
Mme Josefina Blanco
Mme Carla Beauvais
Mme Cathy Wong
M. Jocelyn Pauzé
M. Jean François Lalonde
M. Alex Norris
Mme Nathalie Goulet
Mme Martine Musau Muele
Mme Sarah V. Doyon
Mme Catherine Houbart
M. Olivier Demers-Dubé
Mme Danielle Myrand
Mme Elvira Carhuallanqui
Mme Maeva Vilain
M. Sterling Downey
Mme Élise Tanguay
Mme Céline-Audrey Beauregard
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
Mme Andrée Hénault
M. Mauro Barone

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse l'apport essentiel des résidentes et résidents temporaires à la vitalité et au développement de la métropole;
- 2 - appelle le gouvernement du Québec à mettre en place, sans délai, une clause de droits acquis pour les personnes établies au Québec et détentrices d'un permis d'immigration temporaire au moment de l'abolition du PEQ;
- 3 - invite le gouvernement du Québec à assurer des voies d'accès prévisibles, humaines et cohérentes vers la résidence permanente pour les personnes déjà intégrées et établies sur le territoire montréalais;
- 4 - se joigne aux centaines de personnes, organismes et municipalités qui demandent au gouvernement du Québec de reconsidérer l'abolition du PEQ ou d'offrir une alternative aux personnes et familles déjà établies et intégrées au Québec;
- 5 - transmette la présente déclaration au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi qu'à l'Assemblée nationale du Québec.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, ainsi qu'à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, se dit heureuse de se joindre à Ericka Alneus, cheffe de l'Opposition officielle, pour présenter cette déclaration d'une seule voix concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Elle souhaite notamment lancer un message car elle croit que la crédibilité du Québec et de Montréal est en jeu. Elle espère des voies d'accès humaines et cohérentes vers la résidence permanente des personnes déjà établies à Montréal. Elle rappelle que le 19 novembre dernier, le gouvernement du Québec a aboli le PEQ sans offrir de mesures transitoires et que ce programme était un levier qui permettait aux personnes résidentes temporaires d'accéder plus rapidement à la résidence permanente, alors qu'elles vivent, travaillent et contribuent pleinement au développement de la métropole.

Puis, Mme Martinez Ferrada souligne que les conséquences de cette nouvelle se font déjà sentir à Montréal. Elle démontre, entre autres, que ce sont des talents et des cerveaux qui seront perdus, ce qui nuira à l'attractivité et à la réputation de la métropole et du Québec. En conclusion, la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada demande au gouvernement provincial de revoir la voie d'accès à la résidence permanente afin qu'elle soit prévisible, humaine et cohérente pour les personnes déjà établies.

Par la suite, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, mentionne qu'il existe des sujets non partisans, comme celui-ci, qui amènent les personnes élues à mettre de l'avant leur rôle au service des humanités qui constituent la Ville. Elle indique que cette déclaration commune se veut une réponse claire pour affirmer qu'elle appuie cette cause et qu'elle la défendra. Elle souligne le privilège d'accueillir des gens de grande qualité qui choisissent de s'installer, de travailler et d'étudier ici. La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus termine en réaffirmant l'humanité de la communauté montréalaise et du souhait de tisser ce lien fort qui bâtit Montréal.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole successivement à Mme Maeva Vilain, M. Christopher McCray et Mme Émilie Brière.

La conseillère Maeva Vilain remercie l'ensemble du conseil municipal pour cette déclaration. Elle explique qu'arrivée à Montréal il y a 20 ans, avec l'équivalent du Programme de l'expérience québécoise, elle a pu accéder à la résidence permanente et redonner à sa communauté en tant que conseillère de ville. Mme Vilain rappelle notamment que derrière ces programmes, il y a des collègues, des voisins, des amis, des parents d'élèves, des infirmières, des employés communautaires, des éducatrices, des commerçants et des entrepreneurs qui font avancer Montréal et le Québec. Enfin, Mme Vilain demande au gouvernement du Québec de respecter sa parole, d'appliquer une clause grand-père pour que les personnes puissent s'intégrer et s'installer durablement au sein de la communauté québécoise.

À son tour, M. McCray dit être arrivé au Québec en 2015 avec un permis d'étude. Il a côtoyé des personnes venues d'un peu partout dans le monde. Il déclare, entre autres, que plusieurs, comme lui, sont rapidement tombés amoureux de Montréal, du Québec, de sa culture et de la langue française. Beaucoup ont choisi d'y rester, de s'y établir et d'y travailler. M. McCray constate que le nouveau programme pénalise les Montréalaises et les Montréalais en favorisant ceux ayant vécu hors de l'agglomération. Le conseiller McCray se dit fier de soutenir cette déclaration commune réclamant une clause grand-père, car au-delà des programmes, il s'agit de vies humaines et de l'avenir de la métropole.

Ensuite, la conseillère Émilie Brière met de l'avant notamment des enjeux liés au développement économique, à la vitalité scientifique et au rayonnement de la métropole, tous grandement affectés par ce revirement gouvernemental. Mme Brière souligne que cela affaiblit la confiance et crée une instabilité qui touche directement les entreprises, les organisations et les institutions montréalaises. Elle rappelle que la fin du PEQ nuit à l'attraction et à la rétention des talents, y compris dans les universités. Mme Brière estime essentiel que Montréal demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures transitoires et de maintenir des voies d'accès à la résidence permanente.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM26 0023

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et pour réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre l'antisémitisme

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste a lieu chaque année le 27 janvier afin de souligner la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau lors de cette même date en 1945;

Attendu que des millions de personnes ont été tuées durant la Seconde Guerre mondiale, dont plus de six millions de Juifs, de Tziganes, de Slaves, de Témoins de Jéhovah, d'opposants politiques, d'artistes, de personnes handicapées ou issues de la diversité sexuelle, faisant de l'Holocauste l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité;

Attendu qu'après Tel-Aviv et New York, Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste, une communauté qui a grandement contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis près de 50 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que l'institution muséale sera déménagée dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent afin de lui permettre de répondre à la demande grandissante du public, un grand projet soutenu financièrement par la Ville de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre, le 21 mars 1989, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale « toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale »;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination, et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, en 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module des incidents et des crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada

appuyé par M. Josué Corvil
M. Sonny Moroz

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui aura lieu le 27 janvier 2026;
- 2 - réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite, tout en réitérant que tous les incidents et crimes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 3 - continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

La mairesse de Montréal prend la parole et rappelle que le 27 janvier de chaque année la communauté internationale se recueille pour honorer la mémoire des victimes de l'Holocauste et souligner la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945. Commémorer les victimes de l'Holocauste, dit-elle, c'est réaffirmer que la lutte contre l'antisémitisme doit être constante et déterminée.

Mme Martinez Ferrada indique que Montréal est la troisième ville au monde pour le nombre de survivants et de survivantes de l'Holocauste après Tel Aviv et New York. De plus, à Montréal, nous avons également la chance d'accueillir le Musée de l'Holocauste, lieu essentiel de mémoire, d'éducation et de transmission pour les générations présentes et futures. La mairesse de Montréal mentionne que depuis plusieurs décennies, Montréal a posé plusieurs gestes concrets pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme. Malgré les gestes posés pour contrer l'antisémitisme, notre devoir est de continuer de dénoncer les gestes haineux, de sensibiliser la population et de soutenir nos communautés juives.

Pour terminer, la mairesse de Montréal invite tous les membres du conseil à voter en faveur de cette Déclaration, de réaffirmer ensemble notre engagement indéfectible à lutter contre l'antisémitisme, à défendre la dignité humaine et à faire de Montréal, une ville de mémoire, de justice et de solidarité. Elle souligne la présence au balcon de membres de la communauté juive et de la Fédération CJA.

Puis, Mme Alneus prend la parole en indiquant que pour l'Opposition officielle, il n'y aucune tolérance concernant l'antisémitisme. Elle rappelle que Montréal se situe au troisième rang des villes ayant une des plus grandes communautés juives. Une communauté qui a contribué à notre ville, à notre métropole, au tissu social, à notre patrimoine et à notre histoire. Elle poursuit en invitant la population à visiter le Musée de l'Holocauste afin d'y découvrir l'histoire de cette communauté, mieux comprendre cette tragédie pour ne pas recréer ce type de haine.

En conclusion, à titre de cheffe de l'Opposition officielle, elle joint sa voix à cette Déclaration pour faire valoir l'importance de commémorer des moments comme ceux-ci et de dire haut et fort que l'antisémitisme n'est aucunement tolérable dans notre société.

À son tour, M. Moroz salue les membres de la communauté juive présents au balcon. Il poursuit en réitérant les propos de la mairesse de Montréal et ajoute que l'action de se souvenir à elle seule ne suffit pas. L'antisémitisme est bien réel. À cet égard, il cite qu'en moyenne 17 incidents antisémites sont recensés par jour au Canada. Il mentionne que condamner l'antisémitisme n'est pas prendre position contre un conflit international mais c'est défendre la dignité humaine, c'est protéger nos concitoyens et concitoyennes et refuser la haine sous n'importe quelle forme. M. Moroz croit notamment l'importance d'agir en amont, en éduquant, en prévenant et en travaillant avec les communautés.

En terminant, M. Moroz indique que contrer l'antisémitisme demeure une responsabilité collective et plus que jamais Montréal a la capacité et le pouvoir d'agir.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0024**Déclaration pour la commémoration des victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec et pour réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre l'islamophobie**

Attendu que la Ville de Québec a connu une grande tragédie le 29 janvier 2017, lorsque la grande mosquée de Québec a été la cible d'un attentat islamophobe qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a rendu une septième victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a ébranlé l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé toute la population québécoise;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec en organisant un rassemblement de milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

Attendu que chaque année, la Ville de Montréal commémore les victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec et réaffirme son engagement à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations, et qu'elle organise annuellement une cérémonie en mémoire des victimes, à l'hôtel de ville de Montréal, en collaboration avec le Forum musulman canadien;

Attendu qu'en septembre 2015, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que la Chambre des communes du Canada a adopté, en mars 2017, une motion stipulant qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur, et condamner l'islamophobie ainsi que toutes les formes de racisme et discrimination religieuse systémiques;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer à lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion ainsi que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et les plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes et incidents haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse, que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal travaille sans relâche à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations, et à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada

appuyé par M. Josué Corvil
Mme Sophie Mohsen

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - commémore les victimes, le 29 janvier 2026, de l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
- 2 - continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme, de discriminations systémiques et discours haineux;
- 3 - poursuive sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal, rappelle que le 29 janvier, c'est la commémoration des victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec et l'occasion de réaffirmer notre engagement à lutter contre l'islamophobie. Elle poursuit et indique que six hommes musulmans ont été arrachés à la vie et une septième personne a été grièvement blessée lors de ce drame.

Puis, Mme Martinez Ferrada mentionne notamment que chacun et chacune mérite de vivre dans la dignité, le respect et la sécurité; la diversité n'est pas une menace, elle constitue une richesse que nous avons le droit et le devoir de protéger. La mairesse de Montréal réitère que cette commémoration représente aussi une invitation à l'action, à réaffirmer notre engagement contre l'islamophobie, le racisme et toute forme de discrimination, à renforcer nos efforts de sensibilisation, à créer des ponts entre les communautés, à ouvrir le dialogue et à faire tomber les préjugés. Elle prend un moment pour nommer les victimes afin qu'elles ne soient jamais oubliées.

En conclusion, la mairesse de Montréal invite les membres du conseil à lutter contre l'islamophobie, à défendre la dignité humaine et à faire de Montréal une ville fondée sur le respect, la solidarité et la paix.

La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, se remémore cette même journée du 29 janvier 2017 où elle était présente au Musée des beaux-arts de Montréal pour l'exposition sur les couples issus de différentes communautés réalisée par Marie-Christine Ladouceur. Cette exposition traduisait à ses yeux le Québec d'aujourd'hui, ce Québec pluriel, ce Québec qui est fondé sur l'amour, la tolérance et l'ouverture vers l'autre. Lorsqu'une telle tragédie survient, toute la population en est affectée. Enfin, elle croit qu'il est important de commémorer ces moments pour s'assurer que la tolérance prenne le dessus sur toute forme de discrimination.

Par la suite, les conseillères Sophie Mohsen et Céline-Audrey Beauregard s'expriment également sur la montée grandissante de l'islamophobie dans le discours public, et toutes les deux sont d'avis que la haine n'y a pas sa place. Mme Mohsen précise qu'elle porte le carré vert en guise de solidarité envers les familles, les victimes et les survivants. Elles rappellent également qu'au-delà des commémorations et des hommages aux victimes, il y a une responsabilité commune d'agir pour prévenir ce type de violence, et ce, à travers la connaissance d'autrui et le dialogue. En terminant, les conseillères Sophie Mohsen et Céline-Audrey Beauregard soulignent qu'il est primordial de s'unir dans la lutte contre toutes les formes de discriminations pour la préservation de nos droits les plus fondamentaux.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.04

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 14 h 39, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 14 h 39,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0025

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinée aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet Itée - Division Signalisation (CG25 0054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinés aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, pour la période du 20 février 2026 au 19 février 2027, dans le cadre des ententes-cadres accordées à GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet Itée - Division Signalisation (CG24 0085);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements concernés et des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259462004
80.01 (20.01)

CM26 0026

Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant 50 % des droits indivis dans ledit lot, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1255792014
80.01 (20.02)

CM26 0027

Accorder un contrat à Communications Tremblay Ménard inc. pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains - Dépense totale de 144 883,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21019 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Communications Tremblay Ménard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 111 448,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21019;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 717,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 144,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 572,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259257001
80.01 (20.03)

CM26 0028

Approuver le projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda numéro 2 à l'Acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

1250316001
80.01 (20.04)

CM26 0029

Exercer l'option de la première prolongation de six mois et autoriser la dépense additionnelle de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030), majorant le montant total des contrats à 10 460 977,38 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de six mois et d'autoriser une dépense additionnelle totale de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030);

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1	1 611 058,44 \$
Lot 2	1 657 996,99 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259735002
80.01 (20.05)

À 14 h 43,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.0) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0030

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 \$, taxes incluses, pour le service d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24 0430), majorant ainsi le montant total du contrat à 943 109,17 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24-0430);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259741001
80.01 (20.06)

CM26 0031

Autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 \$, taxes incluses, pour couvrir la variation à la hausse du taux de change Canada/États-Unis, dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 048 531,34 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 \$, taxes incluses, pour couvrir la hausse du taux de change Canada/États-Unis dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1252881010
80.01 (20.07)

CM26 0032

Accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc., pour l'entretien de la solution DORS, du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2029 - Dépense totale de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses) (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc. pour l'entretien de la solution DORS, du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses), conformément à son offre de service en date du 24 octobre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256634002
80.01 (20.08)

CM26 0033

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027 - Dépense totale de 457 415,79 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour des services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 457 415,79 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1^{er} décembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255035007
80.01 (20.09)

CM26 0034

Autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 \$, taxes incluses, pour l'ajout de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 012 805,21 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 \$, taxes incluses, pour ajouter de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498);
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259615005
80.01 (20.10)

À 14 h 45,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0035

Accorder deux contrats à Artémis Faune inc., pour les services techniques en gestion de la faune à Montréal, pour une période de deux ans, à compter de janvier 2026, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 199 138,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21198 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Artémis Faune inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, des contrats pour des services techniques en gestion de la faune, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21198 :

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variations de quantités, incidences)
Artémis Faune inc. - Suivi et capture de coyotes, dindons, déprédation et gestion des enjeux fauniques dans les parcs (lot 1)	109 023,89 \$
Artémis Faune inc. - Gestion du castor dans les parcs-nature (lot 2)	56 924,12 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 8 297 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 893 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258167001
80.01 (20.11)

CM26 0036

Accorder un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien technique estimé à 1 550 350 \$, à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement « Défi sportif AlterGo » pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien technique estimé à 1 550 350 \$ à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo, de 2026 à 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258475004
80.01 (20.12)

CM26 0037

Accorder un soutien financier totalisant 285 000 \$, à différents organismes, pour des projets soutenus dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 285 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

**SOUTIEN FINANCIER 2026
PHASE DE RÉALISATION DES CÉLÉBRATIONS DU 50^e ANNIVERSAIRE DES JEUX OLYMPIQUES
DE 1976**

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Volet 1 : Bonification d'activités sportives		
Courons Montréal	Montréal 76 - Mémoire en mouvement : Courir l'histoire	40 000 \$
Volet 2 : Nouvelle activité sportive ou culturelle		
Les Scouts du Montréal Métropolitain	Olympiades Scoutes	40 000 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Héritage 1976 Rosemont en action, jeunesse en mouvement	6 000 \$
Le Musée McCord Stewart	Les Jeux olympiques et Montréal	40 000 \$
Club aquatique CAMO inc.	CAMO 76 : Compétition commémoration des 50 ans	40 000 \$
Vélo Québec Événements	Le festival go vélo Montréal 2026 célèbre le 50 ^e	40 000 \$
Conseil du sport de Montréal	Murales sportives	40 000 \$
International Gymnix	IG 2026 X Jo 1976	39 000 \$
TOTAL		285 000 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259941002
80.01 (20.13)

CM26 0038

Approuver le projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec et la Ville, sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat entre Éco Entreprises Québec et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

1258554004
80.01 (20.14)

CM26 0039

Autoriser une dépense additionnelle de 25 392 \$, taxes incluses, pour les services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143), majorant ainsi le montant total du contrat à 350 621,78 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 392 \$, taxes incluses, pour des services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259563018
80.01 (20.15)

À 14 h 46,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0040

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026 - Montant estimé de l'entente : 3 008 100 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, d'une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026, afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une somme maximale de 3 008 100 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à leur contrat portant le numéro 025-8216-50-01, en date du 8 août 2025;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259563019
80.01 (20.16)

CM26 0041

Approuver le projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une durée de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025. Le montant de la subvention immobilière est de 57 076 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble, par lequel la Ville de Montréal prête au Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12^e Avenue, d'une superficie approximative de 768 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une période de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255323022
80.01 (20.17)

CM26 0042

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 \$, taxes incluses, pour les services Internet ainsi que pour la protection renforcée contre les cyberattaques dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et à Bell Canada (lot 2) (CG23 0061), majorant ainsi le montant total de la dépense à 1 205 311,15 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 \$, taxes incluses, pour des services Internet ainsi que pour la protection contre les attaques de type *Distributed Denial of Service* dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et Bell Canada (lot 2) (CG23 0061);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259660003
80.01 (20.18)

CM26 0043

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08 - Dépense totale de 1 398 877,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15950 (8 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 165 731,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15950;
- 2- d'autoriser une dépense de 174 859,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 58 286,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Centco inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255468001
80.01 (20.19)

CM26 0044

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25 - Dépense totale de 898 587,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15955 (8 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 733 540,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15955;

- 2- d'autoriser une dépense de 110 031,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 015,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255468002
80.01 (20.20)

À 14 h 53,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0045

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec La Presse inc., pour la fourniture d'espaces publicitaires requis par Espace pour la vie pour l'année 2026 - Montant estimé de l'entente : 574 875 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention relative à la fourniture d'espaces médias à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour l'année 2026, par laquelle La Presse inc., s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des espaces publicitaires requis par le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses, dont 287 437,50 \$ à titre d'investissement financier et 287 437,50 \$ en échange de visibilité et de billets;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Presse inc., pour la fourniture d'espaces médias, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 \$ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc., et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant à l'acquisition d'espaces publicitaires auprès de La Presse inc. en 2026;
- 4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259824006
80.01 (20.21)

CM26 0046

Approuver le projet d'acte, par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, un immeuble situé au 7965, boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 789,6 mètres carrés, sans contrepartie monétaire / Autoriser une dévaluation de 110 000 \$ pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend, sans contrepartie monétaire, à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, les lots connus et désignés comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, lesquels lots sont en cours d'assemblage pour former le lot projeté 6 707 435, d'une superficie de 789,6 mètres carrés;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, aux termes et conditions du projet d'acte de vente, conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Monde-Uni démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'acceptation finale du financement dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour la réalisation de son projet;
- 3- d'autoriser une dévaluation de 110 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026;
- 4- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435), à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente;
- 5- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259245010
80.01 (20.22)

CM26 0047

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 8 397 470,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21153 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Novexco inc. (Hamster), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des articles de bureau, cartouches d'encre et papier d'impression pour une somme maximale de 7 302 147,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21153;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 095 322,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Novexco inc. (Hamster);
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255481003
80.01 (20.23)

CM26 0048

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., pour la fourniture de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 48 236 295,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public STM-6000037351 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du carburant-diesel clair et du diesel contenant du carburant renouvelable, pour une somme maximale de 41 944 604,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-6000037351;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 291 690,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Produits Suncor Énergie, s.e.n.c.;

- 5- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259106003
80.01 (20.24)

CM26 0049

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec AFI par Edgenda inc., pour les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation d'une année chacune - Montant estimé des ententes : 1 059 350,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21139 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, avec AFI par Edgenda inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21139 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
AFI par Edgenda inc.	Lot 1	454 007,53 \$
AFI par Edgenda inc.	Lot 2	454 007,53 \$
AFI par Edgenda inc.	Lot 3	151 335,84 \$
	TOTAL	1 059 350,90 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de AFI par Edgenda inc.;

- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1250335001
80.01 (20.25)

À 15 h, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 15, le conseil reprend ses travaux.

CM26 0050

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, jusqu'au 30 avril 2026 - Le montant de la subvention immobilière est estimé à 132 448 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance jusqu'au 30 avril 2026, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble;
- 2- d'approuver un virement budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la durée de la location, d'un montant de 97 000 \$, net de taxes.

Adopté à l'unanimité.

1265323001
80.01 (20.26)

À 15 h 16,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0051

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de deux lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de 2 lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1250136013
80.01 (30.01)

CM26 0052

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

Attendu que le Fonds pour le transport actif est un fonds du gouvernement du Canada axé sur le transport actif. Il prévoit un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

Attendu que le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du programme de Fonds pour le transport actif (FTA), et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);

Attendu que la Ville de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault dans le cadre du Fonds pour le transport actif;
- 2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1254368007
80.01 (30.02)

CM26 0053

Autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026 - Dépense totale de 15 315 140,15 \$, taxes incluses, aux échéances suivantes : 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu concernant les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026. Ces versements totalisent 15 315 140,15 \$, taxes incluses, payables en quatre versements égaux de 3 828 785,04 \$ aux échéances suivantes : 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253302006
80.01 (30.03)

CM26 0054

Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-8 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (OGAT Habitation) » du Règlement (RCG 14-029-8) modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1253422004
80.01 (30.04)

CM26 0055

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1250136014
80.01 (30.05)

À 15 h 17,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0056

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1257026002
80.01 (42.01)

CM26 0057

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1259632002
80.01 (42.02)

CM26 0058

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 \$ ».

Adopté à l'unanimité.

1257482001
80.01 (42.03)

CM26 0059

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une durée trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une période de trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1255326011
80.01 (50.01)

À 15 h 19,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0060

Approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, et de Youssef Hariri, conseiller de ville du district de Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement et Youssef Hariri, conseiller de ville du district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord, au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord).

Adopté à l'unanimité.

1259595025
80.01 (51.01)

CM26 0061

Approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

1254860016
80.01 (51.02)

CM26 0062

Approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

1257131012
80.01 (51.03)

CM26 0063

Approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1258062012
80.01 (51.04)

CM26 0064

Approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétreaultville, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétreaultville, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1250197002
80.01 (51.05)

À 15 h 20,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.06) à 80.01 (51.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0065

Approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1252484042
80.01 (51.06)

CM26 0066

Approuver la nomination de Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1251388013
80.01 (51.07)

CM26 0067

Approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1259223022
80.01 (51.08)

CM26 0068

Nommer Éric Duguay et renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un mandat de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer Éric Duguay à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un mandat de trois ans, en remplacement d'Agathe Alie;
- 2 - de renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un deuxième mandat de trois ans;
- 3 - de remercier Agathe Alie pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1250030007
80.01 (51.09)

20 – Affaires contractuelles

À 15 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 15 h 22,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0069

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} février 2026, des locaux d'une superficie de 2 265 pieds carrés, situés au 3^e étage du Marché Bonsecours, sis au 350, rue Saint-Paul Est, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 105 951,51 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0012;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} février 2026, des locaux situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie de 2 265 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 105 951,51 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1255323018

CM26 0070

Conclure une entente-cadre avec Groupe ABS inc., pour les services professionnels de caractérisation environnementale des sols, dans le cadre de projets de construction du réseau de conduits souterrain, pour une période de 18 mois - Montant estimé de l'entente : 813 313,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2345 (3 soum) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0082;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de caractérisation environnementale des sols, dans le cadre de projets de construction du réseau de conduits souterrain, pour une somme maximale de 813 313,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2345;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc., à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1250649009

CM26 0071

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 9 133 917,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524002 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0074;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 179 179 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524002;
- 2- d'autoriser une dépense de 817 917,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 136 820,26 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1257231073

CM26 0072

Accorder un contrat au regroupement composé des firmes Sid Lee Architecture inc., Projet Paysage inc., L2C Experts-Conseils inc. et Ponton Guillot inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau pôle aquatique Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 346 056,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20993 (9 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0077;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sid Lee Architecture inc., Projet Paysage inc., L2C Experts-Conseils inc. et Ponton Guillot inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau pôle aquatique Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 1 675 754,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20993;
- 2- d'autoriser une dépense de 335 150,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 335 150,98 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sid Lee Architecture inc., Projet Paysage inc., L2C Experts-Conseils inc. et Ponton Guillot inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1251670001

CM26 0073

Accorder un contrat de gré à gré à Hublot51 inc., pour les services de direction artistique et de réalisation de la programmation estivale 2026 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin » - Dépense totale de 166 713,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0070;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hublot51 inc., pour des services de direction artistique et de réalisation de la programmation estivale 2026 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une période de huit mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 166 713,75 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 25 novembre 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1256541001

À 15 h 24,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0074

Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour les services de gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2026 - Dépense totale de 336 185 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 431 115 \$, équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0072;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme, pour des services de gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 336 185 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme à cet effet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 431 115 \$, équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation de ses camps de jours;
- 4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259456001

CM26 0075

Accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé, pour les services professionnels de conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique - Dépense totale de 574 696,79 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0081;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé, pour des services professionnels de conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 574 696,75 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 3 décembre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Anne Lagacé à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1250348017

CM26 0076

Approuver l'entente subsidiaire entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal, pour la réparation du pont du boulevard Lacordaire dans l'arrondissement de Saint-Léonard / Autoriser une dépense totale de 827 820 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0084;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire (numéro 202140) entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation du pont du boulevard Lacordaire au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser une dépense de 827 820 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1257231068

CM26 0077

Approuver la convention de service entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia inc. (ARSC), établissant les modalités et conditions relatives aux services rendus par l'ARSC en contrepartie desquels la Ville met à disposition des périodes d'utilisation de certains espaces et équipements du Stade de soccer de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0078;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC), établissant les modalités et conditions relatives aux services rendus par l'ARSC en contrepartie desquels la Ville de Montréal met à disposition des périodes d'utilisation de certains espaces et équipements du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1259615007

CM26 0078

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2026, pour une durée maximale de 92 jours par année, un terrain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue de Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 787 mètres carrés, à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des agents STM détenant une vignette, pour un loyer total de 49 293 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0087;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, pour une durée maximale de 92 jours par année, un terrain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue de Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 787 mètres carrés, à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif des véhicules des agents de la STM détenant une vignette, pour un loyer total de 49 293 \$, non taxable;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1250515006

À 15 h 27,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0079

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Athlétisme Canada, pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2028, un espace d'entreposage et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie d'environ 64 pieds carrés, à des fins des activités sportives, pour un loyer total de 37 989 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0089;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Athlétisme Canada, pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2028, un espace d'entreposage et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard, d'une superficie d'environ 64 pieds carrés, à des fins d'activités sportives, pour un loyer total de 37 989 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'accorder un soutien financier sous la forme d'une réduction de loyer pour un montant de 71 958 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses pour un montant de 71 958 \$ pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1250041002

CM26 0080

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à 9413-8757 Québec inc., pour un terme de deux ans et quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2026, un terrain constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 836 mètres carrés, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue de Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à des fins de stationnement tarifé à l'usage exclusif des membres utilisant l'application clicknpark, pour un loyer total de 45 049 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0088;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9413-8757 Québec inc., pour un terme de deux ans et quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2026, un terrain constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 836 mètres carrés, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue de Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à des fins de stationnement tarifé à l'usage exclusif des membres utilisant l'application clicknpark, pour un loyer total de 45 049 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1250515007

CM26 0081

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-ville inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} février 2026, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, arrondissement de Ville-Marie, à des fins communautaires, pour un loyer total de 393 967,08 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 320 567,07 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0090;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-ville inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} février 2026, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, pour un loyer total de 393 967,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1258682016

CM26 0082

Accorder un contrat à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Caroline-Dawson et le parc Le Prévost dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, formée par les firmes L'OEUF Architectes, Lapointe Magne et associés s.e.n.c.r.l., NIPPAYSAGE inc., Eurêka Environnement, L2C Experts-Conseils inc. et Dupras Ledoux inc., pour les services professionnels requis dans le cadre de la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray ainsi que le réaménagement du parc Le Prévost - Dépense totale de 10 559 257,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 28-20831 (28 dépôts anonymes de candidature) / Approuver le projet de contrat du lauréat cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0095;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Caroline-Dawson et le parc Le Prévost dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, formée par les firmes L'OEUF Architectes, Lapointe Magne et associés s.e.n.c.r.l., NIPPAYSAGE inc., Eurêka Environnement, L2C Experts-Conseils inc. et Dupras Ledoux inc., un contrat pour les services professionnels requis dans le cadre de la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray ainsi que le réaménagement du parc Le Prévost, pour une somme de 8 479 406,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 28-20831;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 271 910,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 847 940,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes L'OEUF Architectes, Lapointe Magne et associés s.e.n.c.r.l., NIPPAYSAGE inc., Eurêka Environnement, L2C Experts-Conseils inc. et Dupras Ledoux inc.;
- 5- d'approuver le projet de contrat du lauréat à cet effet;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1258304002

CM26 0083

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., pour les travaux de réfection des murs du passage inférieur Querbes, situé dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 24 741 402,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 503201 (3 soum) / Accorder un contrat incident de gré à gré à Canadian Pacific Kansas City, pour les services professionnels de signalisation ferroviaire et d'assistance technique - Dépense totale de 508 656,47 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0118;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des murs du passage inférieur Querbes, situé dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 20 067 967,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 503201;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 010 195,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 663 239,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Canadian Pacific Kansas City, pour un montant maximal de 508 656,47 \$, taxes incluses (inclus dans les dépenses incidentes du contrat de travaux), pour les services professionnels de signalisation ferroviaire et d'assistance technique, conformément à son offre de service en date du 11 mai 2025;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1257231069

À 15 h 37,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0084

Approuver le projet d'addenda au contrat d'exécution d'œuvre d'art conclu avec Jonathan Villeneuve (CG16 0578), permettant de retirer les composantes électroniques qui font de l'Œuvre « Lux Obscura » une œuvre numérique, pour conserver uniquement les stèles et les vitres à des fins de promotion de l'art

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0120;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda au contrat d'exécution d'œuvre d'art conclu avec Jonathan Villeneuve (CG16 0578), permettant de retirer les composantes électroniques qui font de l'œuvre « Lux Obscura » une œuvre numérique, pour conserver uniquement les stèles et les vitres à des fins de promotion de l'art.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1250552006

CM26 0085

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Lucie Leroux, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 384, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 120 pieds carrés, à des fins de recherche, de création, d'ateliers de médiation sur l'art textile et de sérigraphie, pour un loyer total de 5 349,60 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0122;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Lucie Leroux, agissant sous la raison sociale Laboratoire textile, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} février 2026, le local 384 de la Cité-des-Hospitalières, situé au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 120 pieds carrés, à des fins de recherche, de création, d'ateliers de médiation sur l'art textile et de sérigraphie, pour un loyer total de 5 349,60 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1255941014

CM26 0086

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sophie Gailliot, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 389-B, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité des Hospitalières), d'une superficie de 90 pieds carrés, à des fins de bureau de projet de recherche et de cours de marqueterie de cuir, pour un loyer total de 4 012,20 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0123;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sophie Gailliot, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} février 2026, le local 389-B, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 90 pieds carrés, à des fins de bureau de projet de recherche et de cours de marqueterie de cuir, pour un loyer total de 4 012,20 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1255941015

CM26 0087

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 186, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 205 pieds carrés, à des fins de bureaux, recherche et ateliers participatifs, pour un loyer total de 10 793,25 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0124;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} février 2026, le local 186, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 205 pieds carrés, à des fins de bureaux de recherche et ateliers participatifs, pour un loyer total de 10 793,25 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1255941016

CM26 0088

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Anne-Laure Bixquert, agissant sous la raison sociale Enlacés, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 389-A, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 90 pieds carrés, à des fins d'atelier et de bureau, pour un loyer total de 4 012,20 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0125;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Anne-Laure Bixquert, agissant sous la raison sociale Enlacés, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} février 2026, le local 389-A, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 90 pieds carrés, à des fins d'atelier et de bureau, pour un loyer total de 4 012,20 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1255941017

À 15 h 39,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0089

Autoriser une dépense additionnelle de 1 075 199,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de voirie dans l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Rosemont et Henri-Bourassa, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CM24 1452), majorant ainsi le montant total du contrat à 10 757 298,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0117;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 075 199,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de voirie dans l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Rosemont et Henri-Bourassa, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CM24 1452), majorant ainsi le montant total du contrat à 10 757 298,07 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1257231049

CM26 0090

Accorder un contrat à Bétons préfabriqués du lac inc. pour les services de fabrication et de livraison de blocs de lestage en béton préfabriqué pour le Quartier des Spectacles - Dépense totale de 249 660,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21145 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0128;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Bétons Préfabriqués du Lac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de fabrication et de livraison de blocs de lestage en béton préfabriqué pour le Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 249 660,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21145;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1258781007

CM26 0091

Approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et 9519-5228 Québec inc., ou toute autre personne ou entité agissant en son nom, modifiant la promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville s'est engagée à acquérir de la société 9519-5228 Québec inc. un terrain, pour les fins de réaménagement d'infrastructures routières, situé à l'intersection de l'avenue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine, pour le prix de 200 000 \$, plus les taxes applicables / Autoriser une dépense additionnelle de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour la préparation du plan de morcellement et à la réalisation de l'opération cadastrale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0126;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et 9519-5228 Québec inc., ou toute autre personne ou entité agissant en son nom, modifiant la promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'est engagée à acquérir de la société 9519-5228 Québec inc., sans garantie légale, pour le prix de 200 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins d'infrastructure routière, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 706 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de l'avenue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie totale de 223 mètres carrés;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer l'addenda, pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, aux termes et conditions du projet d'addenda;
- 3- d'autoriser un budget de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour les frais liés à la préparation du plan de morcellement et à la réalisation de l'opération cadastrale conformément aux informations contenues à l'intervention du Service des finances.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1257723002

30 – Administration et finances

À 15 h 41, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 15 h 41,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0092

Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Achues-Cartierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations afin de permettre la réalisation d'un ouvrage d'aide à la protection dans l'emprise de la rue Crevier dans l'arrondissement d'Achues-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0019;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations;
- 2 - d'autoriser le directeur du Développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer le projet de convention d'aide financière et tout document afférent, auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1251066012

CM26 0093

Majorer la dotation de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 174 471,56 \$, net de taxes, pour les travaux préparatoires à l'aménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0021;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise de la réserve du *Passif environnemental*, pour un montant de 174 471,56 \$, net de taxes, pour les travaux préparatoires à l'aménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1258753008

CM26 0094

Autoriser le Conseil de l'innovation circulaire à présenter une demande de financement au programme « Transformation locale vers la carboneutralité » du Fonds municipal vert afin de réaliser une étude de faisabilité pour un système coopératif de réutilisation de contenants à Montréal, en partenariat avec la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0100;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le Conseil de l'innovation circulaire à présenter une demande de financement au programme « Transformation locale vers la carboneutralité » du Fonds vert municipal de la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un système coopératif de réutilisation de contenants à Montréal, en partenariat avec la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1252937006

CM26 0095

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 - Dépense totale de 481 081,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0102;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 481 081,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1254784005

CM26 0096

Reconduire le plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0141;

Attendu qu'à chaque année, 2 000 jeunes sous la protection de la jeunesse quittent un milieu de placement à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie adulte;

Attendu que l'UMQ en partenariat avec l'Association des centres jeunesse du Québec met en œuvre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Attendu que le plan vise à offrir une expérience de travail positive, à favoriser une meilleure insertion sociale, à faciliter la transition des jeunes des centres jeunesse vers la vie autonome et à favoriser une meilleure compréhension du mode municipal et du rôle des municipalités.

Attendu que la Ville de Montréal participe depuis 2014 à ce plan et que le conseil municipal a rendu officielle son adhésion le 19 février 2018 pour une période de trois ans et reconduit son adhésion le 23 février 2021 pour un nouveau période de cinq ans (2021-2025);

Attendu que pour ce dernier cycle, le programme a permis d'offrir un emploi d'été à 74 jeunes. Depuis de l'adhésion de la Ville en 2014, près de 170 jeunes ont occupé un poste d'été, dont certains jeunes ont participé au programme à quelques reprises.

Attendu que le passage à la Ville a permis aux jeunes de développer des compétences en employabilité, de réaffirmer son estime de soi, leur autonomie, et de soutenir leur parcours dans la recherche d'emploi ou la continuation de leurs études.

Attendu que ce programme est cohérent avec la vision de la Ville de Montréal en matière d'inclusion et solidarité, ainsi qu'avec les mesures que la Ville met de l'avant de lutte à la pauvreté, à l'exclusion et de prévention à l'itinérance.

Attendu qu'une étude de la Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables démontre que 33 % des jeunes ayant quitté un placement sous la tutelle de la Direction de la protection de la jeunesse vivent au moins une expérience d'itinérance avant l'âge de 21 ans;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - que la Ville signifie à l'Union des municipalités du Québec sa volonté de poursuivre sa participation au plan municipal d'emplois sous la protection de la jeunesse de manière pérenne.
- 2 - que les pratiques internes de mise en œuvre du plan soient maintenues, sous la direction du Service des ressources humaines et des communications, afin de garantir la simplicité et l'uniformité du processus de dotation.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1258489001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 15 h 43, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0097

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine, à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1254396003

CM26 0098

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 \$ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 \$ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1259131002

42 – Adoption de règlements

À 15 h 44, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 15 h 44,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0099

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2025 par sa résolution CM25 1418;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2025 par sa résolution CM25 1418;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1977;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1259061001

Règlement 26-001

CM26 0100

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2025 par sa résolution CM25 1419;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2025 par sa résolution CM25 1419;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2053;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1250025009

Règlement 26-002

CM26 0101

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » à l'assemblée du conseil municipal du 22 septembre 2025 par sa résolution CM25 1275;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » à l'assemblée du conseil municipal du 22 septembre 2025 par sa résolution CM25 1275;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1658;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1257231058

Règlement 26-003

51 – Nomination / Désignation

À 15 h 50, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 15 h 50,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0102

Nommer Mme Andréanne Moreau, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française, à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat de deux ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0135;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de nommer Andréanne Moreau, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française, à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans, en remplacement d'Ericka Alneus;

- 2 - de remercier Ericka Alneus pour sa contribution au sein du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1250030006

CM26 0103

Nommer Andrée Hénault, Francine Beauchamp, Richard Leblanc, Jennifer Poirier, Lucie Huard, Michel Haddad, Gabriela Melendez, Edna Lénéus, Pierre Olivier Cyr et Josée Marquis au conseil d'administration de Anjou 80.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0145;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de nommer les membres suivants au conseil d'administration d'Anjou 80, aux fonctions indiquées :

Membre	Fonction	Fin du mandat
Andrée Hénault	Présidente	2028-12-31
Francine Beauchamp	Secrétaire-trésorier	2028-12-31
Richard Leblanc	Membre	2027-12-31
Jennifer Poirier	Représentante de l'arrondissement	2027-12-31
Lucie Huard	Représentante de l'arrondissement	2027-12-31
Michel Haddad	Membre	2028-12-31
Gabriela Melendez	Membre	2028-12-31
Edna Lénéus	Membre	2027-12-31
Pierre Olivier Cyr	Membre	2027-12-31
Josée Marquis	Membre	2027-12-31

Adopté à l'unanimité.

51.02 1267203001

65 – Motion des conseillers

À 15 h 51, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

Motion pour le Mois de l'histoire des Noirs 2026

La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, retire le point 65.01 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Motion pour le maintien de voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents temporaires

La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, retire le point 65.02 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 15 h 52,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Alexandre Devaux-Guizani

de suspendre les travaux jusqu'à 17 h.

La présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 17 h.

À 17 h, le conseil reprend ses travaux.

15 – Déclaration / Proclamation

À 17 h, la présidente du conseil appelle à nouveau la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM26 0104

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que les communautés noires jouent un rôle essentiel dans la vie montréalaise, qu'il s'agisse de leurs contributions comme citoyens, artistes entrepreneurs, leaders communautaires, personnes élues ou employés de la Ville de Montréal;

Attendu que le contexte social actuel est marqué par une montée des discours haineux, une polarisation accrue et des reculs préoccupants en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, ce qui souligne l'importance, pour les institutions publiques, d'une parole claire, courageuse et rassembleuse;

Attendu qu'en 2026 se déroulera la 35^e édition du Mois de l'histoire des Noirs au Canada, du 1^{er} février au 1^{er} mars 2026;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis 35 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires, tout en rendant hommage aux personnes noires qui se sont illustrées dans différents domaines d'expertise;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2026 est « Élevons nos voix ensemble », et qu'il invite à une prise de parole collective, responsable et solidaire afin de reconnaître les réalités vécues et de contribuer activement à une société plus juste et inclusive;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs, et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1^{er} février 2007;

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, la Ville de Montréal a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît que des situations de racisme et de discrimination ont été vécues au sein même de l'administration municipale, notamment par des employés noirs;

Attendu que la Ville de Montréal condamne toute forme de racisme et de discrimination dans toutes ses instances, et encourage tous ses employés à dénoncer et combattre le racisme sous toutes ses formes;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire, ainsi qu'une ligne d'appel dédiée et des formations obligatoires;

Attendu qu'il convient de maintenir et de renforcer les actions de lutte contre le racisme déjà en place, tout en favorisant une évaluation rigoureuse dans une perspective d'amélioration continue de nos pratiques;

Attendu que les élus municipaux ont la responsabilité collective de faire preuve de leadership, de cohérence et d'exemplarité dans la lutte contre le racisme et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal pose des gestes concrets et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée;

Attendu que la Ville de Montréal évaluera les mesures prises pour combattre le racisme et la discrimination dans ses rangs, et encourage toutes les directions et leurs cadres à déployer des efforts tangibles pour combattre le racisme;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada
Mme Ericka Alneus

appuyé par M. Josué Corvil
M. Claude Pinard
Mme Christine Black
M. Aref Salem
M. Alexandre Devaux-Guizani
M. Julien Hénault-Ratelle
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger
M. Alan DeSousa
Mme Caroline Braun
M. Benoit Langevin
Mme Chantal Gagnon
Mme Andréanne Moreau
M. Alexandre Teodoresco
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Vana Nazarian
M. Youssef Hariri
Mme Effie Giannou
M. Leslie Roberts
Mme Maude Théroux-Séguin
Mme Arij El Korbi
M. Victor Esposito
Mme Sophie Mohsen
M. Luis Miranda
Mme Diana Varela
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Julie-Pascale Provost
M. Dominic Perri
M. Sonny Moroz
M. Giovanni Rapanà
Mme Milany Thiagarajah
M. Dominic Roussel
Mme Marie Plourde
M. Christopher McCray
M. Sylvain Ouellet
Mme Véronique Fournier
Mme Josefina Blanco
Mme Carla Beauvais
Mme Cathy Wong
M. Jocelyn Pauzé
M. Jean François Lalonde
M. Alex Norris
Mme Nathalie Goulet
Mme Martine Musau Muele
M. François Limoges
Mme Sarah V. Doyon
Mme Catherine Houbart
M. Olivier Demers-Dubé
Mme Danielle Myrand
Mme Elvira Carhuallanqui
Mme Émilie Brière
Mme Maeva Vilain
M. Sterling Downey
Mme Élise Tanguay
Mme Céline-Audrey Beauregard
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
Mme Andrée Hénault
M. Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme haut et fort que la tolérance zéro s'impose au sein de tous ses instances, services, unités et arrondissements lorsqu'il est question de racisme, de discriminations et de discours haineux sous toutes ses formes;
- 2- reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire du développement et du rayonnement de Montréal;
- 3- souligne la 35^e édition du Mois de l'histoire des Noirs sous le thème « Élevons nos voix ensemble », reconnaisse l'apport essentiel de la Table ronde dans cette organisation et invite les Montréalaises et les Montréalais à se mobiliser et à participer aux activités dès le 1^{er} février 2026;
- 4- reconnaisse explicitement que des employés de la Ville ont vécu des situations de discrimination et de racisme et réaffirme l'importance de créer et de maintenir des milieux de travail sécuritaires, respectueux et équitables;
- 5- réitère son engagement à poursuivre et à renforcer les actions visant à prévenir le racisme et la discrimination, par exemple en désagrégeant et diffusant de manière plus transparente les données portant sur les communautés ciblées par le programme d'équité en emploi de la Ville de Montréal afin d'être en mesure d'en tirer une analyse exploitable par la Ville dans sa lutte contre le racisme et les discriminations.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

Afin de souligner la 35^e édition du Mois de l'histoire des Noirs, la mairesse de Montréal rappelle l'importance de reconnaître les contributions des communautés noires à la vitalité sociale, culturelle et économique de la métropole. Elle réaffirme ensuite l'engagement de la Ville à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, en appliquant notamment une politique de tolérance zéro et en misant sur le dialogue, la solidarité et la dignité. Mme Martinez Ferrada conclut en partageant son expérience personnelle qui confirme la nécessité d'agir collectivement pour bâtir une ville inclusive.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, la remercie et cède ensuite la parole aux membres du conseil désirant s'exprimer sur cette Déclaration, soit : Josué Corvil, Ericka Alneus, Nancy Blanchet, ainsi que Carla Beauvais.

D'entrée de jeu, le conseiller Josué Corvil présente un rappel historique du Mois de l'histoire des Noirs, de ses origines aux États-Unis jusqu'à sa reconnaissance au Canada, au Québec et à Montréal. Par la suite, M. Corvil met de l'avant la pluralité des communautés afrodescendantes et l'importance de leurs multiples contributions aux sphères de la société montréalaise. En conclusion, il rappelle les avancées démocratiques réalisées par l'élection de personnes issues des communautés noires au conseil municipal et réitère l'importance de poursuivre les efforts afin d'éliminer le racisme systémique.

À son tour, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, insiste sur l'importance des symboles et de la mémoire dans la reconnaissance de l'apport des communautés noires à Montréal. Elle mentionne également quelques personnes afrodescendantes qui furent honorées par l'Ordre de Montréal grâce à leurs contributions à la Ville puis, elle fait référence à la valeur symbolique du nom de la future station Vertières du métro de Montréal. En terminant, Mme Alneus remercie la Table du Mois de l'histoire des Noirs pour son travail essentiel et réaffirme l'engagement du conseil municipal envers le respect et l'intégrité de toutes et de tous.

Pour sa part, la conseillère Nancy Blanchet partage à ses collègues quelques actions déployées par l'arrondissement de LaSalle visant la reconnaissance de l'apport des communautés noires à la métropole, notamment par une programmation élaborée autant avec les organismes locaux qu'avec des personnes engagées, lesquels contribuent au renforcement du tissu social et à la valorisation de la diversité. Mme Blanchet confirme le soutien de son arrondissement à une société inclusive et ouverte, et à cette fin, elle demande que le nom des membres de sa formation politique soient ajoutés en appui à cette Déclaration.

En joignant sa voix à celles de ces collègues, la conseillère Carla Beauvais rappelle ses 12 années d'engagement à la coordination du Mois de l'histoire des Noirs et précise que, malgré la célébration de l'apport essentiel des communautés noires à Montréal, le racisme et la discrimination demeurent bien réels. Elle poursuit en souhaitant que cette commémoration devienne un moment de prise de conscience, appelant à transformer les pratiques institutionnelles et à appliquer une tolérance zéro face au racisme. Mme Beauvais salue le travail de longue date de la Table du Mois de l'histoire des Noirs.

La présidente du conseil remercie les membres pour leurs interventions et confirme l'ajout de tous les membres présents à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM26 0105

Déclaration visant à reconnaître le Mois du patrimoine tamoul à Montréal

Attendu que la communauté tamoule de Montréal et du Québec est porteuse d'un riche héritage culturel, linguistique et historique, fondé sur l'une des plus anciennes langues classiques encore vivantes;

Attendu qu'à compter du début des années 1980, Montréal et le Québec ont offert à de nombreuses familles tamoules fuyant la guerre civile au Sri Lanka, un environnement fondé sur la dignité humaine, la sécurité, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, leur permettant de s'établir, de se reconstruire et de participer pleinement à la vie collective;

Attendu que la communauté tamoule de Montréal et du Québec reflète une diversité de parcours, d'origines et d'expériences, et est unie par des traditions culturelles communes, dont la langue, ainsi qu'un profond attachement aux valeurs de justice, de solidarité et de coexistence pacifique;

Attendu que le mois de janvier est marqué par Thaï Pongal, une fête traditionnelle tamoule des récoltes célébrant la gratitude, le renouveau, la famille et l'harmonie avec la nature, et donnant lieu à des activités culturelles et éducatives inclusives à Montréal et au Québec;

Attendu que la fête de Thaï Pongal est célébrée durant quatre jours en janvier de chaque année par de nombreuses communautés tamoules à travers le monde, l'occasion étant souvent marquée par l'ébullition du lait et du riz, le « pongal », dont le débordement du lait symbolise l'abondance et la prospérité pour l'année à venir;

Attendu que les membres de la communauté tamoule contribuent activement au développement social, culturel et économique de Montréal et du Québec, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'entrepreneuriat, de la fonction publique, des arts et de la culture, des sciences et des technologies ainsi que du leadership communautaire;

Attendu que les organismes et institutions communautaires tamouls jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culturel, la transmission intergénérationnelle de la langue et des traditions, le soutien aux jeunes et aux personnes âgées, la promotion du bénévolat et l'engagement citoyen;

Attendu que la reconnaissance du Mois du patrimoine tamoul en janvier s'inscrit dans l'engagement de la Ville de Montréal à promouvoir la diversité, l'inclusion, la mémoire collective, le respect des droits de la personne et le vivre-ensemble;

Il est proposé par Mme Milany Thiagarajah

appuyé par M. Josué Corvil
M. Sonny Moroz

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse le Mois du patrimoine tamoul en janvier à Montréal;
- 2 - encourage les citoyennes et citoyens à participer aux célébrations de Thaï Pongal partout à travers la ville afin de souligner la richesse du patrimoine tamoul.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Milany Thiagarajah pour la présentation de la Déclaration.

Mme Thiagarajah salue les personnes invitées présentes au balcon. Elle souligne notamment le caractère significatif de cette journée, marquée par une première prise de parole officielle à l'hôtel de ville de Montréal par une élue issue de la communauté tamoule. Elle remercie la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, ainsi que les membres du conseil municipal pour leur appui à cette reconnaissance.

Elle mentionne que cette Déclaration s'inscrit dans une période culturelle importante, laquelle coïncide avec les célébrations de Thai Pongal, fête mettant à l'honneur la gratitude, le renouveau et la solidarité communautaire. Elle conclut en exprimant sa reconnaissance envers les membres de sa communauté.

Par la suite, la conseillère Elvira Carhuallanqui prend la parole. Elle cite quelques exemples et met en valeur la précieuse contribution de la communauté tamoule à la vitalité et à la richesse culturelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, enchaîne et précise le caractère historique du moment, rappelant que Mme Milany Thiagarajah est la première élue d'origine tamoule au Québec, et félicite l'ensemble de la communauté pour leur apport à la métropole.

Pour sa part, Mme Ericka Alneus, cheffe de l'Opposition officielle, salue les personnes présentes au balcon et remercie notamment Mme Thiagarajah pour la présentation de la Déclaration. En terminant, le conseiller Alan DeSousa reconnaît, entre autres, le travail considérable de la communauté tamoule à la société québécoise, tant sur les plans économique que culturel.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM26 0106

Déclaration à l'occasion du Mois de sensibilisation au cancer chez les pompières et pompiers

Attendu que le Mois de sensibilisation au cancer chez les pompiers est souligné chaque année, en janvier, et a pour but d'accroître la compréhension publique du cancer professionnel dans les services d'incendie, tout en fournissant aux travailleuses et travailleurs de première ligne l'information et les outils nécessaires pour réduire les risques;

Attendu qu'en 2023, le Canada a adopté la *Loi relative au cadre national sur les cancers liés à la lutte contre les incendies*, qui prévoit l'élaboration d'un cadre national visant à orienter les efforts de sensibilisation et améliorer l'accès des pompières et pompiers aux soins;

Attendu que, dans le cadre de leur travail, les pompières et les pompiers sont exposés au feu, à la fumée et à des produits chimiques toxiques, qui augmentent considérablement leur risque de développer un cancer;

Attendu que le cancer professionnel des pompières et pompiers est la principale cause de décès en service dans le service d'incendie, et qu'en 2025, près de 80 % des décès en service des membres de l'Association internationale des pompiers étaient dus au cancer professionnel;

Attendu que les membres du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sont exposés au quotidien à des risques importants, et qu'il est essentiel de leur fournir des équipements de protection conformes et un environnement de travail sécuritaire;

Attendu que le SIM est l'un des plus importants services incendie au Canada, comptant plus de 2 700 membres répartis dans 66 casernes;

Attendu que le PDI 2026-2035 prévoit des investissements de 67,3 M\$ pour le remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard
M. Sterling Downey

Et résolu :

- 1- qu'à l'occasion du Mois de sensibilisation au cancer chez les pompiers et pompières, la Ville de Montréal souhaite rendre hommage aux pompières et pompiers du SIM et souligner leur courage exemplaire;
- 2- que la Ville de Montréal réitère son engagement à soutenir les pompières et pompiers dans l'exercice de leurs fonctions, à leur fournir l'équipement et les ressources nécessaires pour assurer leur sécurité et à veiller à ce que leurs conditions de travail reflètent les responsabilités uniques et les risques propres à leur profession;

- 3- que la Ville de Montréal tienne à remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement et leur sacrifice, protègent la vie, la santé et la sécurité de la population.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole au conseil Dimitrios (Jim) Beis pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, M. Beis précise que janvier est le Mois de sensibilisation au cancer chez les pompiers et rappelle les risques élevés auxquels ceux-ci sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions. Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis poursuit en mettant de l'avant le travail essentiel et le dévouement du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), notamment lors de l'incident récent près du pont Jacques-Cartier et lors d'opérations menées en période de grand froid. Il réitère l'importance de leur fournir des équipements adéquats et mentionne les investissements prévus à cet effet. En conclusion, M. Beis salue le courage des employés du SIM et invite le conseil à adopter la déclaration à l'unanimité.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la conseillère Carla Beauvais puis, au conseiller Sterling Downey.

Pour sa part, Mme Beauvais souligne la contribution des pompières et pompiers lors d'événements récents, notamment les périodes de verglas, des incendies majeurs et des opérations de porte-à-porte durant les pannes électriques. Ensuite, elle met en lumière les risques accrus de cancer liés à la profession, reconnus scientifiquement depuis 2022, ainsi que les lacunes dans la reconnaissance et la prévention au Québec. Elle évoque les données montréalaises particulièrement préoccupantes quant au nombre de diagnostics et de décès, attribués à un contexte d'intervention plus exigeant. La conseillère Carla Beauvais souhaite l'amélioration de leurs équipements de protection et invite les personnes élues à l'action afin de mieux protéger le personnel du SIM.

M. Downey débute son intervention en remerciant les pompières et pompiers pour leur engagement, ainsi que leurs familles, sachant qu'ils vivent quotidiennement avec les risques associés à cette profession. Il fait référence aux dangers moins visibles auxquels ceux-ci sont exposés, notamment les contaminations chimiques qui demeurent dans les équipements malgré les interventions répétées. Il enchaîne en insistant sur la nécessité d'accroître les efforts de prévention et d'améliorer la décontamination des équipements afin de mieux soutenir le personnel pompier. Le conseiller Sterling Downey conclut en demandant d'ajouter son nom comme appuieur à la Déclaration.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions et confirme l'ajout du nom du conseiller Sterling Downey à titre d'appuieur.

Adopté à l'unanimité.

15.06

À 17 h 46, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 janvier 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 26 janvier 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, M. Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beaugard, Mme Carla Beauvais, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoît Langevin, M. Christopher McCray, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela, Mme Maeva Vilain, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

M. François Limoges, M. Peter McQueen, M. Denis Pelletier et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

1 - Période de questions du public

À 19 h 04, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Comment justifier la baisse des sommes allouées au budget 2026 en matière d'accessibilité universelle? / Est-ce que l'Administration considère que l'accessibilité universelle est une priorité?
<u>Question de :</u> Christiane Forget	
<u>Réponse de :</u> Christine Black	

2	Souhaite une enquête sur des constables spéciaux dont un attiré à la protection de la mairesse de Montréal et demande que l'Administration communique avec le ministère de la Sécurité publique à cet effet / Reformule sa question
<u>Question de :</u> Jean Duval	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	

<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Francis Lapierre</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>Réfection de l'autoroute métropolitaine : est-ce que les scénarios alternatifs proposés dans le document déposé vont servir à la réflexion prévue sur ce projet? / Est-ce que l'Administration va faire une étude d'impact sur la santé dans le cadre de ce projet de réfection?</p> <p>DÉPÔT DE DOCUMENT</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Florence Blandine Bollet Michel</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Ericka Alneus</p>	<p>Abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) : remerciements à l'ensemble des élus-es municipaux d'être solidaires en vue de la création d'une clause grand-père dans la foulée de la fin annoncée du PEQ</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Sébastien Despelteau</p> <p><u>Réponse de :</u> Christine Black</p>	<p>Comment l'Administration va soutenir le baseball masculin et féminin à Montréal ? / Est-ce que la Ville centre pourrait venir rencontrer notre collectif?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Line Bergeron</p> <p><u>Réponse de :</u> Chantal Rossi</p>	<p>Comment est-ce possible qu'il n'y ait pas d'interprète pour le langage des signes durant cette Période de questions? / Commentaires sur le sous-titrage qui n'est pas nécessairement une option pour les personnes sourdes de naissance</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Christophe Verrier</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Abolition du Règlement pour une métropole mixte : qui va composer le comité d'experts devant proposer de nouveaux incitatifs et quel sera le mandat qui sera donné à ce comité d'experts? / Reformule la partie de la question sur la composition de ce futur comité d'experts</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Robert Edgar</p> <p><u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Est-ce que le Service de police de la Ville de Montréal va cesser ses pratiques de répression envers les journalistes et tout autre individu lors des manifestations? / Souhaite une rencontre avec M. Beis</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Misha Pelletier</p> <p><u>Réponse de :</u> Vana Nazarian</p>	<p>Qui est responsable de la révision du règlement sur les guides touristiques et quels sont les changements que vous y apporteriez?</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Martin Lalonde</p> <p><u>Réponse de :</u> Chantal Rossi Christine Black</p>	<p>Réduction au budget 2026 des sommes allouées pour l'amélioration de l'accessibilité universelle dans les bâtiments municipaux : est-ce que l'Administration croit que c'est toujours une priorité et est-ce que le budget sera amendé pour augmenter les sommes? / Questionne le manque d'accessibilité universelle pour les haltes-chalet et aimerait des explications à cet effet</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Rosalie Readman</p> <p><u>Réponse de :</u> Claude Pinard</p>	<p>Pourquoi n'y a-t-il pas de taxes sur les logements vacants? / Reformule sa question</p>

12 <u>Question de :</u> Nicolas Durand <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	Pourquoi l'appellation du Réseau express vélo (REV) n'est plus utilisée et quels sont les projets en développement dans ce réseau?
13 <u>Question de :</u> Raoul Garate <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	Comment et qui va effectuer l'audit du réseau cyclable? / Quelle place aura la sécurité des plus vulnérables sur nos routes?
14 <u>Question de :</u> Valérie Hébert <u>Réponse de :</u> Jean-François Lalonde	Projet concernant le terrain du parc Le Prévost : comment justifier le choix de démolir et de reconstruire ailleurs, pourquoi ne pas considérer une approche de cohabitation avec la culture et le sport? / Reformule sa question en évoquant un manque de consultation et en questionnant ce choix budgétaire
15 <u>Question de :</u> Dominique Boulanger <u>Réponse de :</u> Luis Miranda	Demande des explications sur les procédures de saisies de chiens et qui valide ces procédures? / Qu'est-ce qui sera fait pour cesser les saisies arbitraires de chiens?

À 20 h 04, la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1 <u>Question de :</u> Justine Plante <u>Réponse de :</u> Chantal Gagnon	Vous aviez dit lors de la dernière séance que le verdissement et les ruelles vertes étaient une priorité pour votre administration. Cependant, la mairesse de mon arrondissement Mercier-Hochelaga d'ensemble Montréal a coupé tous les programmes de ruelles vertes dans son arrondissement, en invitant les citoyens à en la citant "emprunter des marteau-piqueurs" pour le faire soi-même. Outre les risques de sécurité et de dommages potentiels à des équipements sous-terrains, combien coûte un marteau-piqueur, est-ce que je dois faire une demande avant de démolir une ruelle publique, qui va ramasser les déchets de constructions, est-ce qu'un écocentre acceptera les déchets, à quelle adresse courriel dois-je la facture?
2 <u>Question de :</u> Enzo Rossi <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	We the tax payer have paid two different engineering firm to telling the city how to fix the flood issues in st Leonard. The city of Montreal and st Leonard borrow continue to refuse to start the work now to saves our homes. The cima plus and tetra tech report from the different firms explain and illustrate how to fix the flooding issues. how can the city continues to fail to do anything? People should not be afraid every time it rains. We pay taxes with high increases every year and the city is responsible to make sure that our homes do not get flooded every year. We have now need flood the last 4 years in a row and it will happen again this coming summer. Will this administration finally do the work that is required to save our homes?

<p>3 <u>Question de :</u> Miguel Prieto</p>	<p>Je souhaiterais demander l'évaluation de l'adaptation du temps de feu de circulation afin d'ajouter une phase de virage à gauche exclusive sur le boulevard Rosemont, à son intersection avec l'avenue Papineau.</p>
<p><u>Réponse de :</u> Ericka Alneus</p>	<p>Actuellement, il n'existe pas de phase exclusive pour effectuer cette manœuvre, ce qui rend la situation dangereuse. La majorité des conducteurs réussissent à effectuer le virage uniquement lorsque le feu est déjà rouge. À titre d'exemple, je cite l'intersection de l'avenue Beaubien et de l'avenue Papineau, située deux blocs plus au nord, où une configuration similaire est déjà en place.</p>
<p>4 <u>Question de :</u> Alain Babineau</p>	<p>Concernant les nouvelles technologies de surveillance déployées par le SPVM, il est essentiel de clarifier comment ce système sera utilisé, qui aura accès à ces données, et quelles mesures de protection sont mises en place pour prévenir le profilage racial.</p>
<p><u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis</p>	
<p>5 <u>Question de :</u> Virginie Noël</p>	<p>J'ai écouté votre bien bref passage au micro de Patrick Lagacé récemment. J'ai récemment vu les tableaux de taxes locales et me suis rendu compte de l'arrondissement d'Anjou avait de loin les taxes locales les plus élevées en 2024, soit près de 900\$ pour la moyenne d'une unifamiliale contre seulement 296\$ dans Villeray–St-Michel–Parc-Extension. La performance d'Anjou en déneigement n'est-elle pas dû aux taxes locales les plus chères de la Ville plutôt qu'aux soit disant bonnes pratiques dont vous estimez être investi?</p>
<p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	
<p>6 <u>Question de :</u> Natalie Gemma</p>	<p>Good evening to our new mayor Mrs Soraya Martinez Ferrada. On July 14, 2025 you stood on rue Belmont in st Leonard and promised to combat water damage in flood-prone areas in your first 100 days if elected. You said that the langelier collector issue would be added to your budget on day one. After the budget was released there is still no date as to when the work will start. Your election promise says people should not have to live like this every time it rains and you would have started the work after being elected. The promises are the same as the previous administration sometime between 2026-2035 that is not acceptable after another 4% increase on our taxes. Our homes are worthless after being flooded 4 times and we will continue to get flooded every year until you fix the issue. We are now 5 months away from being flooded what are the 3000 plus residence who continue to get flood every year suppose to do?</p>
<p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	
<p>7 <u>Question de :</u> Elisabeth Faure</p>	<p>The budget includes \$1.7 million for cameras to be installed in public places to allow surveillance of Montrealers. Can Councillor Beis alert us as to when those will be installed, where they will be installed, how the data will be stored and used, whether they will be connected to facial recognition powered by artificial intelligence and whether the images will fall under the access to information law ? Will these cameras be installed before Montreal police officers are equipped with body worn cameras? Thank you for providing much needed clarity.</p>
<p><u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis</p>	
<p>8 <u>Question de :</u> Gemma Raeburn</p>	<p>I am seeking a response from Executive Committee member Jim Beis. The experience with facial recognition technology used by police departments in the United States is that it produces lots of false positives for persons who are Black. The literature speaks of 9% inaccuracy leading to many unjustified arrests. Is our police department already using facial recognition technology ? If so how will it ensure that biases built into the system are addressed so Black Montrealers aren't falsely targeted ? Will there be public hearings on these new technologies allowing Montrealers to comment on protection for privacy rights ?</p>
<p><u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis</p>	

<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Shirley Barnea</p> <p><u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>En regardant la section climat du budget, on constate que malgré les outils comme le test climat et le budget carbone, Montréal reste très loin de ces cibles climatiques. Nous avons déjà échangé sur la manière dont le test climat est appliqué et sur ses limites à la commission des finances. Donc ma question pour vous: quelles mesures comptez-vous mettre en place afin de renforcer le test climat pour qu'il nous permette de nous réaligner pour atteindre notre cible de réduction des gaz à effet de serre de 2030?</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Violette Marin</p> <p><u>Réponse de :</u> Benoit Langevin</p>	<p>Bonjour, on remarque de plus en plus de personnes en situation d'itinérance à RDP-PAT et nos organismes locaux manquent de ressources pour répondre aux besoins. Un itinérant à qui je parle souvent près du Maxi m'a dit qu'il avait un logement pas très loin avant, que c'est ici chez lui. Comme plusieurs PSI, il souhaite rester dans son quartier, dans lequel il a ses repères, mais il n'a accès ni à des services de proximité ni même à une navette vers des ressources adaptées, sauf le VR.</p> <p>J'ai appris qu'une nouvelle halte-chaleur destinée aux personnes autochtones sera installée près du parc-nature et accueillera surtout des gens provenant du centre-ville par navette. Je comprends l'urgence, et j'en suis, mais nos besoins locaux, présents depuis des années, demeurent peu soutenus. Ça manque de cohérence</p> <p>Comptez-vous mettre en place, l'an prochain, un plan concerté pour développer des services de proximité dans l'est, pour mieux soutenir les populations localement au lieu de les déraciner?</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Giacomo Vigna</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>Bonsoir ,</p> <p>Maintenant qu'un budget de plus 1.55 millions à été voté, .Je désire savoir les réponses à ces questions:</p> <p>1-quand précisément, on va débiter les travaux sur Langelier relativement aux collecteurs Langelier. Deux études, CIMA et une a autre firme d'ingénieur, ont fait des recommandations. Les citoyens exigent des travaux immédiatement et ne peuvent continuer à vivre dans la crainte d'une à autre inondations et aucune couverture d'assurance.</p> <p>2-quand seront avisés les usagers de ce ces travaux.</p> <p>Bref, peut-on obtenir un échéancier des travaux débutant en 2026?</p> <p>Merci de l'attention que vous porterez à ce dossier des inondations lors de fortes pluies</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u> Florence Dragée</p> <p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	<p>Lors du dernier budget, vous avez dit vouloir opter pour un gestion rigoureuse. Un chargement de neige coûte au contribuable 1 million de dollars par centimètre chargé. Vous avez décrété un chargement le 7 janvier 2026 alors qu'il pleuvait, ils annonçaient des températures au-dessus de zero pour les 3 prochains jours, et qu'il n'y avait que quelques cms de slush au sol, Avez-vous trouvé cette ligne de commutation avant ou après avoir décrété un chargement pour tout Montréal?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 31, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le mercredi 28 janvier 2026 pour l'assemblée extraordinaire du conseil municipal.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE